DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BOURG

Extrait du Registre des Délibérations

CANTON DE MIRIBEL

du Conseil Municipal

MAIRIE DE NEYRON

Séance ordinaire du 6 juin 2024

OBJET: TARIF 2025 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

(TLPE)

20240029

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents: BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, QUEIREL Elodie.

<u>Pouvoirs</u>: DUPLAN Véronique donne pouvoir à QUEIREL Elodie, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à PERINELLE Patricia, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri, VERDENET Clotilde donne pouvoir à BRIERE Matthieu.

Excusée: JULLIEN Valérie

Absent: PISTIL Raymond

Secrétaire de Séance : FAURE Sébastien

Date de convocation du Conseil : le 30/05/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 16
Pouvoir : 5

La Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est dotée en 2018 d'un règlement local de publicité (RLP) visant à réguler l'implantation publicitaire sur la commune. Cependant, ce RLP n'exclut pas l'intégralité de la publicité sur le territoire communal. Il convient donc de délibérer sur le tarif applicable en 2025.

Conformément à l'article L. 2333-9 du CGCT, il est proposé de fixer ce tarif à 18.70 euros par m².

Accusé de réception en préfecture 101-210102752-20240606-20240029-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE le tarif TLPE 2025 applicable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 06/06/2024

La Maire

Christine FRANÇOIS.

(AIN)

Accusé de réception en préfecture 001-210102752-20240606-20240029-DE Date de réception préfecture : 10/06/2024